

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 28 février 2018 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1805863S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Polina Simonot, auditrice intégration à la direction territoriale de Besançon, en contrat à durée déterminée, à l'effet de signer tous les documents relatifs au Contrat d'intégration républicaine (CIR) dont elle a la charge.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI